

Cauchemar dans les arrières-cuisines de la finance

Dans un secteur aussi réglementé, banques et entreprises se doivent de se préparer au pire, le « no deal »

C'est la course», reconnaît Noëlle Belmimoun, responsable juridique et conformité au sein de la trésorerie de l'aciériste ArcelorMittal. Alors que, vendredi 12 avril – sauf report de dernière minute –, le Royaume-Uni est censé sortir de l'Union européenne (UE), c'est le coup de feu dans les arrières-cuisines des grands groupes, banques, gestionnaires d'actifs ou entreprises d'investissement.

« La situation est kafkaïenne. Et très frustrante, car, faute de visibilité, nous sommes obligés d'analyser en profondeur la réglementation européenne et les messages des régulateurs pour, ensuite, prévoir le pire », témoigne Guillaume Cadiou, président du directeur du courtier Kepler Cheuvreux, qui détaille : « Un exemple, parmi d'autres, vendredi 5 avril, notre filiale britannique a adhéré au London Stock Exchange [LSE], alors que nous étions déjà membres à travers Kepler Cheuvreux SA. Grâce à notre modèle multi-local en Europe, nous pouvons offrir une continuité de service et ainsi éviter le risque de ne plus pouvoir acheter ou vendre des actions cotées au LSE pour le compte de nos clients européens. »

Dans un univers aussi réglementé que les services financiers, le Brexit sans accord se révèle un cauchemar. Vendredi, en effet, si aucune solution politique n'est trouvée, les entités agréées par le régulateur britannique FCA perdront le passeport financier qui leur permet de vendre à leurs clients des produits de trésorerie

ou des couvertures de change dans toute l'UE. Un risque majeur pour l'économie européenne, car, si le Royaume-Uni dépend du continent pour s'approvisionner en insuline et même en papier toilette, l'inverse est vrai pour les services financiers : la City est l'usine principale de l'euro.

Il a fallu, ces derniers mois, revoir toute la « tuyauterie » juridique. « La plupart des agents économiques ont pris, il y a deux ans, l'hypothèse d'un Brexit dur », relate Marc Perrone, associé du cabinet d'avocats Linklaters. Alors, pourquoi cette fébrilité persistante ? « Certains sont partis plus tard, d'autres ont changé de plan en cours de route. Et même ceux qui ont démarré très tôt ont sous-estimé le temps que ces procédures juridiques prendraient. »

Transfert d'actifs

Concrètement, les banques domiciliées au Royaume-Uni ont dû transférer leurs contrats associés à des clients européens dans des filiales en Irlande, en France ou en Allemagne. Plus de 1000 milliards de livres sterling (1161 milliards d'euros) d'actifs ont été basculés entre le référendum du 23 juin 2016 et le 28 février 2019, selon les chiffres du cabinet EY.

Pour les banques britanniques, ces mouvements ont été validés par un juge, sans que les clients aient leur mot à dire. Le 30 janvier, par exemple, la Haute Cour de justice a autorisé Barclays à basculer 190 milliards d'euros d'actifs dans sa filiale irlandaise, qui concernent 5000 clients français, allemands ou espagnols.

Les autres banques non européennes, elles, se sont livrées à un travail de bénédictin pour amender des dizaines de milliers de contrats.

« Transférer une infrastructure d'un endroit à un autre, sur le papier, cela a l'air simple, mais, opérationnellement, c'est très compliqué. Il faut répliquer les contrats existants avec les nouvelles filiales bancaires, créer de nouveaux référentiels dans nos systèmes d'information, recréer des connexions, le cas échéant, ouvrir des comptes bancaires, mettre à jour, dans la précipitation, nos informations sur la connaissance client », souligne M^{me} Belmimoun, qui préside aussi la commission conformité de l'Association française des trésoriers d'entreprise : « Nous avons sollicité nos banques pour

avancer, mais, en début d'année, elles tardaient à répondre, ne serait-ce que pour communiquer le nom de leur nouvelle entité. Certaines ne m'ont répondu que la semaine dernière. »

« Excès de confiance »

Pourquoi ce retard à l'allumage ? De leur propre aveu, établissements bancaires et entreprises craignaient, chacun de leur côté, que l'autre en profite pour négocier de meilleures conditions. Surtout, le pire n'étant jamais sûr, « les banques ont sans doute péché par excès de confiance », estime Emmanuel Arabian, directeur du financement et de la trésorerie du groupe Seb.

« La place de Paris avait espéré bénéficier d'un régime transitoire, à l'image de ce qui a été élaboré

SI LE ROYAUME-UNI DÉPEND DU CONTINENT POUR L'INSULINE OU LE PAPIER TOILETTE, L'INVERSE EST VRAI POUR LES SERVICES FINANCIERS : LA CITY EST L'USINE PRINCIPALE DE L'EURO

par les régulateurs à travers l'Europe. Mais, à cet égard, les dispositions prévues par les ordonnances approuvées par le gouvernement, le 6 février, ont été jugées décevantes. Seuls les assureurs ont été soulagés, car ils ont obtenu un délai », ajoute M. Perrone.

A partir de là, les préparatifs se sont accélérés, d'autant que les discussions au Parlement britannique s'enlisent. « Depuis un mois, on signe des contrats à la pelle », indique un responsable d'une banque américaine à Paris.

Chez Seb, le seul établissement bancaire « à risque » parmi les huit principaux du fabricant de petit électroménager a été régularisé. Chez ArcelorMittal, en revanche, certains manquent encore à l'appel au sein du pool (« ensemble ») bancaire de trente-cinq établissements : « Nous avons sécurisé un pool suffisant pour traiter après le Brexit. Nous allons chercher cette semaine à signer les quelques contrats qui nous manquent », précise Noëlle Belmimoun. ■

ISABELLE CHAPERON



PERTES & PROFITS | BREXIT

PAR PHILIPPE ESCANDE

La tentation du large

Comme s'ils voulaient s'entraîner pour le jour J. Depuis le 4 mars, les douaniers français observent une grève du zèle qui régulièrement allonge les files de camions aux abords du tunnel sous la Manche et perturbe les Eurostar. Ils réclament une amélioration de leurs primes et plus de personnel pour affronter le jour de la « grande fermeture », que l'on nous annonce comme la prochaine apocalypse. Ce faisant, leur mouvement contribue à relativiser l'effet de ce grand bug attendu.

Il n'y a pas besoin de fin du monde pour bloquer une frontière. Juste quelques douaniers déterminés. Il suffit qu'au lieu de contrôler aléatoirement 0,3 % des camions (taux habituel), ils passent à 3 % pour que tout se bloque. Et ce sont des hommes qui décident de ce pourcentage, et donc de la fluidité à l'intérieur de ce tunnel, qui voit tout de même passer 26 % de tous les flux commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE). C'est donc probablement ce qui se passera en cas de Brexit « dur ». On contrôlera moins pour éviter l'embolie. Personne, des deux côtés de la Manche, n'a vraiment envie d'être à l'initiative d'un chaos indescriptible.

Lamentable cirque politique

Pour l'instant, le lamentable cirque politique britannique n'a pas eu les effets redoutés. La croissance du pays a légèrement fléchi, mais ne s'est pas effon-

drée et le plein-emploi reste la norme au royaume des Windsor. Quant aux autres pays, seuls les grands exportateurs comme l'Allemagne ou les Pays-Bas ont vraiment à craindre d'un ralentissement des échanges. Dans le cas de la France, les analystes de la banque ING estiment que l'impact d'un Brexit dur serait similaire à celui des « gilets jaunes ». Cela reste gérable.

A plus long terme, la question est tout autre. Les partisans du Brexit ne veulent pas d'un statut suisse ou norvégien qui ouvre le marché européen mais impose une libre circulation des biens et des personnes. Ils rêvent plutôt de s'appuyer sur le Commonwealth pour bâtir une économie prospère débarrassée d'un carcan européen. Ce faisant, le Royaume-Uni s'engage sur une voie délicate à un moment défavorable.

Les chaînes de valeur mondiales, qui ont été à la base de la mondialisation, sont en train de se régionaliser par grands pôles. Les Américains commercent de plus en plus entre eux, les Asiatiques également. L'UE offre un marché de taille similaire, capable de peser dans les nouveaux rapports de force qui s'installent. Le pari britannique est qu'il y aurait plus à gagner à se déployer sans entrave hors de l'UE plutôt que de resserrer ses liens avec ses voisins. La tentation du large, toujours. Stimulante mais dangereuse. ■



MUNICIPALES J-365 LETTRE OUVERTE AUX MAIRES BATISSEURS

Mesdames et Messieurs les Maires,
4 millions de Français sont encore mal logés en France. À ces difficultés s'ajoute la part toujours plus grande du logement dans le budget des familles. Cette crise ne se résoudra pas au niveau national mais au plus près des habitants, dans les territoires. Il nous faut, collectivement, agir avec détermination pour construire plus.

EN 1 AN, VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR !

Au rythme actuel de construction, nous avons devant nous deux décennies d'attente avant de proposer –enfin– un logement à chacun.

N'ATTENDONS PAS ! CONSTRUISONS PLUS AUJOURD'HUI !

Des solutions existent : simplification des normes, transformation de bureaux en logements, densification du tissu urbain... Parmi elles, la VEFA est un modèle qui a montré son efficacité et sa robustesse face à la crise.

À un an des municipales, apportons ensemble des réponses concrètes, adaptées à tous et à vos territoires ! Apportons à nos concitoyens les logements qu'ils attendent !

Hervé Legros
Président fondateur d'ALILA

alila.fr
@AlilaPromoteur

LE LOGEMENT POUR TOUS

alila
Promoteur